

Un dispositif d'aide directe aux entreprises pour la formation dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique et de l'offshoring a été mis en place.

Ce dispositif d'aide à la formation a pour objectifs de :

- Réussir le recrutement des ressources humaines par le développement de leurs compétences pendant la première année en vue de les rendre opérationnelles dans les postes à occuper ;
- Répondre aux besoins en formation continue des salariés pendant la deuxième et la troisième année succédant leur recrutement.

Le montant de la contribution de l'Etat varie, selon le profil, de 22.000 à 66.000 dirhams pour le secteur de l'automobile, de 20.000 à 60.000 dirhams pour les secteurs de l'aéronautique et de l'électronique et de 12.000 à 65.000 dirhams pour le secteur de l'offshoring.

Un comité d'éligibilité a été institué. Il est composé des Autorités Gouvernementales Chargées de l'Industrie et du Commerce, des Finances et de la Formation Professionnelle, de l'ANAPEC et de l'Association Professionnelle concernée (AMICA, GIMAS et FENELEC).

L'entreprise a le libre choix de l'opérateur de formation.

La formation peut être assurée au Maroc ou à l'étranger par :

- Une filiale du groupe de la société ;
- Un opérateur de formation national ou étranger dont notamment :
- 
- Les établissements publics de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
- Les établissements privés de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur ;
- Les cabinets de conseil en formation.

La gestion du dispositif d'aide à la formation dans les quatre secteurs est confiée à l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC).